

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 AVRIL

CHRONIQUE GÉNÉRALE

UN BALLON D'ESSAI

On cause beaucoup dans nos cercles politiques d'une note publiée par la *Correspondance de Vienne*, ainsi conçue :

« Que faut-il penser d'un projet d'alliance dont on a déjà parlé à diverses reprises, mais qui revient à l'ordre du jour ? L'Autriche-Hongrie et la Russie, laissant momentanément de côté leurs griefs, tendraient simultanément la main à la France pour faciliter du même coup la revanche de Sadowa et celle de Sedan. Ce serait, sans contredit, une politique aussi hardie que séduisante ; bien des esprits sérieux en Autriche et surtout en Hongrie seraient disposés à approuver des deux mains. »

Ce projet nous paraît bien aventuré, en tous cas il n'est point sorti du cerveau de nos gouvernants qui se prêtent tous en Algérie ou ailleurs, laissant à l'infortuné M. Flourens tout le fardeau du pouvoir !

JULES FERRY ALLEMAND

Le *Figaro* rend compte d'une conversation qu'on de ses rédacteurs a eue avec le général Ignatieff. Ce personnage, en manifestant ses sympathies pour la France, aurait évoqué certains souvenirs parmi lesquels nous devons relever celui-ci :

« En 1883, le comte Herbert de Bismarck était alors de passage à Saint-Petersbourg et il me disait :

« Le seul homme en France ayant compris qu'il fallait mettre une croix sur l'Alsace-Lorraine, c'est Jules Ferry. Voilà celui qu'il nous faut à la tête du gouvernement français. Comme il sait parfaitement que la France a la nature expansive et qu'il lui faut un dérivatif, ne pouvant lui faire oublier l'Alsace-Lorraine, il la lance dans des

expéditions lointaines et occupe son attention dans des luttes aux colonies. »

« Nous savions, écrit M. Rochefort, qu'on pouvait tout attendre de l'indigne Français qu'on appelle Jules Ferry, et l'appréciation du fils du chancelier allemand ne nous cause aucune surprise, pas plus d'ailleurs qu'à celui de nos confrères qui la rapporte. Mais il est bon de ne pas laisser passer inaperçues ces paroles, qui montrent une fois de plus combien nous avons raison dans nos jugements sur le sinistre scélérat qui fut si longtemps le maître du pouvoir et dans notre opposition à sa politique d'aventures. Jules Ferry est l'homme de l'Allemagne. Par conséquent, il ne saurait être l'homme de la France. »

Oui, mais il est le candidat de la concentration républicaine.

M. Rochefort a déclaré qu'il fallait voter pour les ferrystes au 18 octobre, la discipline l'exigeant ainsi.

Périsse la France plutôt que la discipline républicaine !

La discipline républicaine veut que « l'homme de l'Allemagne » conserve son siège dans la Chambre républicaine.

Plusieurs journaux se sont fait l'écho d'une information de la presse italienne au sujet d'une entrevue, à Naples, entre S. A. R. le duc d'Aumale et l'impératrice Eugénie.

Il est exact que cette entrevue a eu lieu ; mais elle n'avait et ne pouvait avoir aucun caractère politique. Les relations que M^{re} le duc d'Aumale avait eu jadis, durant son séjour en Espagne, avec la famille de Montijo, l'expliquent suffisamment. L'entrevue a été des plus cordiales.

Le *Nouveau Temps* regrette que la France n'ait pas suivi les avis de ses amis qui lui conseillaient de remettre l'Exposition universelle à 1890. Le *Nouveau Temps* déclare catégoriquement que la Russie, malgré ses sympathies pour la France, ne prendra pas

part à l'Exposition, si son ouverture concorde avec une solennelle commémoration en 1789.

SINISTRE MARITIME

Calais, 13 avril.

Cette nuit, à trois heures et demie, le steamer *Victoria*, capitaine Clarck, venant de Newhaven à Dieppe, a touché sur les roches du cap d'Ailly. Le navire s'est aussitôt entr'ouvert.

Il s'ensuivit une panique indescriptible parmi les passagers, et dans le premier moment douze ou treize d'entre eux disparurent. Deux canots recueillirent les naufragés et les débarquèrent à Fécamp.

La *Victoria* et sa cargaison sont considérés comme perdus.

LE CRIME DE LA RUE MONTAIGNE

La police de Marseille a arrêté mercredi deux égoutiers qui cherchaient à vendre des bijoux aux égoutiers ayant fait partie de l'équipe qui a opéré des fouilles à Marseille dans l'affaire Pranzini ; on croit que ces bijoux sont ceux qui ont été jetés par Pranzini.

Pranzini a été extrait avant-hier, à dix heures du soir, du Dépôt, revêtu du vêtement qu'il portait le jour du crime, et conduit rue Montaigne.

MM. Guillot, Taylor et les médecins légistes s'y trouvaient déjà avec plusieurs témoins qui avaient été convoqués.

L'appartement de Marie Regnault avait été remis préalablement en l'état où il se trouvait lorsque les cadavres furent découverts.

Pranzini a subi un long interrogatoire devant les linges ensanglantés et en présence de M^{re} Sabattier, qui maintient le récit des confidences que Pranzini lui avait faites, et ces diverses scènes n'ont pu réussir à troubler l'inculpé, qui, malgré quelques symptômes de défaillance, a maintenu son système de dénégation.

NEIGES ET TEMPÊTES

Une tourmente de neige s'est abattue ces jours derniers sur plusieurs points du département du Tarn, où les communications ont été interrompues. Il y avait par endroits jusqu'à 60 centimètres de neige.

— A Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), le 12 avril, une véritable tempête, accompagnée de coups de foudre formidables, a éclaté, et à la suite la contrée a éprouvé une véritable inondation.

ÉLECTIONS DE LA HAUTE-GARONNE

Une élection législative aura lieu dimanche prochain à Toulouse pour remplacer M. Duportal, décédé. M. Duportal avait jamais proclamé la Commune à Toulouse, son extravagance révolutionnaire dépassait les limites du vraisemblable.

En 1885, il n'avait été proclamé élu que par suite des manipulations savantes commises à la préfecture ; le suffrage universel avait donné une petite majorité aux conservateurs ; l'un des candidats républicains, M. Constans, habitué aux vilaines besognes, se transporta à la préfecture, y établit ses pénates pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, et là, sous l'œil paternel de M. Glaize, fit sortir de l'urne son nom d'abord, puis celui de M. Duportal. Aujourd'hui il s'agit de recommencer l'opération, mais M. Glaize n'est plus là, ce sera peut-être moins commode.

Les conservateurs présentent M. Duboul qui, il y a deux ans, avait obtenu 116,000 suffrages ; les républicains portent M. Calvinhac, qui avait atteint le chiffre modeste de 45,000.

Ce Calvinhac n'est pas le premier venu ; il est plus radical que Duportal lui-même, et jadis à Paris il fut élu conseiller municipal par les vengeurs de la Commune. Un obstacle l'arrêta à l'entrée de la carrière : il n'avait pas de domicile ; logeait-il dans un arbre, sous un pont ou dans un bateau à laver ? On ne put jamais le savoir, et l'élection de ce bohème fut annulée. Aujourd'hui

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMFRANC

Le beau cavalier se mordillait les moustaches, et maudissait sa passion du jeu, son amour du faste et de l'éclat. Sa situation était inextricable. Il était au fond d'une impasse. Et qui donc lui prêterait cent mille francs ? Quel ami serait assez dévoué ? Les amis du monde empruntant, acceptent les soupers, boivent les coupes de champagne... mais devant l'amphytrion aux bois, ils se dérobent.

Agité, avec des frémissements dans tous ses muscles, Herbert avait atteint la porte du Brandebourg. Son cheval était tout blanc d'écume. Le cavalier fit une halte.

— Il me faut ces cent mille francs, balbutia-t-il. Je les veux, n'importe comment, n'importe à quel prix.

Il baissa le front et réfléchit encore.

— Ah ! dit-il, je suis lâche, je suis lâche de ne point oser m'adresser à mon oncle lui-même. De ce vieillard, qu'ai-je à craindre ? Je me montrerai plein de déférence, de soumission. Je lui exposerai

loyalement la situation difficile dans laquelle je me trouve, je parlerai à son honneur, et le gentilhomme ne laissera pas un descendant des de Jörn-Brabourg sous le coup infamant d'une dette de jeu.

Cette espérance mit fin à ses hésitations. Toutefois, il était toujours furieux du refus d'Erbroun. Oh ! ce juif ! volontiers il l'eût étranglé. Au fond de sa pensée, il l'accablait de malédictions. Que n'avait-il osé les lui lancer à la face ; mais l'état délabré de ses finances ne lui permettait plus ce grand luxe des paroles impertinentes.

Il fit décrire une courbe à sa cravache. Son cheval dressa l'oreille et repartit au galop. Herbert sentait le rouge de la confusion lui monter au visage. Cent mille francs, et il serait sauvé ! Mais, pour obtenir cette somme, il fallait aller tendre la main comme un mendiant qui implore une aumône. Tendre la main ! O rage !... Pourquoi donc avait-il fermé l'oreille aux sages conseils de la jeune comtesse. Tendre la main ! Emprunter une somme qu'il ne pourrait pas rendre ! S'incliner sous le sourire narquois du vieillard ! Il eût préféré mille fois monter à l'assaut, prendre tout à la pointe de l'épée, dans la citadelle conquise au péril de sa vie. Il avait quitté les faubourgs aux maisons de briques, aux jardins fantaisistes, aux nombreuses brasseries où les blonds Prussiens, la tête alourdie, les yeux demi-clos, une pipe de

porcelaine entre les dents, regardaient avec un recueillement plein de béatitude la bière écumeuse et leurs chopes monumentales. Le temps continuait à être accablant. Dans les champs, de pauvres paysans faisaient la moisson, la maigre moisson qui se récolte dans les sables du Brandebourg. Au milieu des blés chétifs poussaient, à foison, de rouges coquelicots ; et de lourds chariots ramenaient, aux maisons de chaume, les rares produits d'une nature marâtre. Ces maisonnettes faisaient contraste avec les châteaux féodaux, qui peuplaient les environs de Berlin, châteaux d'une architecture massive, et qui se dressent, de distance en distance, sur les bords de la Sprée.

Herbert approchait du but, toujours plus anxieux, toujours se demandant :

— Comment toucherai-je le cœur de ce vieillard égoïste ayant confiné sa vie dans cette lugubre demeure ?

Et ses yeux levés regardaient au loin le donjon formidable avec ses hautes murailles, ses tours sombres et crenelées, son beffroi, où la cloche, de sa voix d'airain, avait si souvent appelé les vassaux au combat, à la défense. Une allée de chênes séculaires conduisait au castel. Devant le perron, deux énormes obusiers se dressaient comme de fidèles chiens de garde ; mais dans leurs gueules ouvertes, qui, aux siècles précédents, avaient aboyé tant de fois à la vue de l'ennemi en

lançant la mitraille, la mousse et les pariétaires avaient poussé sur un lit de sable, peu à peu transporté dans les engins de guerre par le vent du ciel. Sur la droite s'élevait la chapelle, où se couchaient tour à tour, les puissants seigneurs. Ils étaient là, tous ces dormeurs de marbre, étendus à jamais sur leurs tombes ; et, sculptés sur le bloc insensible, se voyaient tous les insignes de la grandeur : le casque, l'armure et le blason. A gauche, faisant face à la chapelle, c'était le vieux puits féodal, dont la roue brisée attestait la fin de ses longs services. Les jeunes Brandebourgeoises ne cambraient plus la taille en la faisant mouvoir. Jamais un seau ne descendait maintenant dans la profondeur de ses eaux immobiles ; mais, le soir, bien souvent, les jeunes filles s'approchaient, frissonnantes, écoutant, prêtant l'oreille comme si une voix du passé allait sortir de l'abîme, et raconter la lugubre légende du puits mystérieux, où un comte de Jörn-Brabourg, la terreur de la contrée, avait fait précipiter douze beaux et fiers jeunes gens, ses vassaux révoltés.

Herbert avait atteint le perron monumental. Il descendit de cheval, remit les rênes entre les mains d'un palefrenier, et, d'un pas qu'il s'efforçait de rendre ferme, se dirigea vers le cabinet d'études du général. Il se sentait la tête troublée comme après un accès de fièvre. Depuis son mariage il avait rompu avec son grand-oncle. Pas plus que

il se présente comme député, il s'impose serait plus juste.

Les sénateurs et députés opportunistes avaient convoqué un congrès pour désigner le candidat républicain. Calvinhaç sauta à la tribune : Me voilà ! Calvinhaç, le fameux, l'unique Calvinhaç ! Portez-moi ou ne me portez pas, à votre guise, mais je vous préviens que je me porte.

Ce discours persuasif en imposa aux opportunistes, et des hommes graves comme M. Hébrard, sénateur et directeur du Temps, acceptèrent la candidature de l'audacieux bohème. M. Hébrard poussa la souplesse jusqu'à célébrer les vertus civiques et autres du citoyen Calvinhaç.

Dans les journaux républicains, il y a bien quelques protestations, mais la consigne électorale est de se soumettre aux injonctions des violents.

Le triomphe de Calvinhaç ne saurait accroître le prestige de la France ni la durée de la République, mais il laisse M. Hébrard sénateur et M. Constans député ; cela suffit aux sages.

FRANC-MAÇONNERIE

Décidément tout cela n'est pas très clair. Le Figaro maintient que M. Isaïe Levailant a écrit une lettre à M. Colfavru, président du Grand-Orient, pour intimor aux loges maçonniques de ne point faire de politique.

Le Temps répond qu'il y a bien une lettre, mais qu'elle a pour objet de rappeler à M. Colfavru que la déclaration d'ouverture des loges nouvelles est obligatoire.

Le Temps reconnaît que la réunion dont la loge le Progrès avait pris l'initiative a été interdite par M. Colfavru.

Voici maintenant les déclarations qu'un rédacteur du Voltaire, qui signe Alberty, affirme avoir reçues de M. Colfavru :

« Il y a environ deux ans et demi, nous dit M. Colfavru, un de vos confrères de la France, M. Irénée Blanc, se fit recevoir franc-maçon. Dernièrement, il lui prit la fantaisie bizarre de rédiger une sorte de circulaire qu'il adressa à toutes les loges de Paris. Dans cette circulaire, il est dit que le moment est arrivé pour la franc-maçonnerie de prendre une part active aux discussions politiques, et d'affirmer nettement son caractère militant en intervenant d'une façon ostensible dans les prochaines élections, etc.

« Comme cette circulaire — qui n'a rien de ministériel — n'a pas provoqué la moindre réunion, je n'ai pas eu à l'interdire, en admettant que j'en aie eu le droit ou l'en vie, ce que je nie formellement. Voilà, monsieur, ce que vous pouvez répondre aux allégations inexactes du Figaro.

« Il ne faut pas oublier que nous sommes deux cents députés francs-maçons à la Chambre ; que nous sommes l'ennemi du cléricalisme et celui que l'Église craint le plus. La franc-maçonnerie française n'a plus aucun caractère religieux ; elle a même banni de ses règlements la formule si longtemps en usage pour désigner l'Inconnu. Il n'est plus

question parmi nous de ce « grand architecte de l'univers » qui figurait jadis dans les actes et dans les cérémonies de l'ordre.

« Est-il surprenant que nous soyons en butte aux attaques de la presse conservatrice ? Que nous importent, d'ailleurs, ces attaques ! Elles ne font qu'affirmer notre puissance et notre autorité.

« Notre influence est indiscutable. Nous avons été les pires ennemis de l'Empire, comme nous sommes aujourd'hui les plus actifs alliés de la République radicale. Mais nous sommes une société secrète, agissant secrètement, et nous ne reconnaissons à personne le droit de venir nous dire : Vous devez agir de telle ou telle façon.

« Il est évident qu'un franc-maçon peut agir au-dehors de sa loge comme bon lui semble, mais il est non moins évident que chez nous, dans nos loges, nous avons le droit de nous entretenir de ce qui nous paraît utile au but que nous poursuivons.

« N'est-il pas ridicule de supposer que notre organisation puisse être l'objet d'une remontrance ministérielle, alors que nous sommes les plus ardents défenseurs de la liberté et de la libre-pensée républicaine ? »

On remarquera le caractère des déclarations que nous avons soulignées ci-dessus, et l'on n'oubliera pas qu'elles sont faites par le président du Grand-Orient de France, qui constitue le grand Conseil de l'ordre franc-maçonnique.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — On télégraphie de Metz :

« La direction de police vient de publier un avis d'après lequel les annonces privées, pour la publication desquelles l'approbation de la direction de police est nécessaire, ne peuvent être affichées dans les rues de Metz qu'autant qu'elles sont rédigées en langue allemande. Il est permis d'ajouter au texte allemand une traduction en français, mais l'allemand doit toujours occuper la première place. »

PORTUGAL. — Le baptême de l'infant royal de Portugal, prince de Beira et duc de Barcelles, fils de S. A. R. le duc de Bragançe et de S. A. R. la princesse Marie-Amélie de France, duchesse de Bragançe, a été célébré, comme nous l'avons dit, à la chapelle royale du palais d'Ajuda à Lisbonne.

Beaucoup de Français, parmi lesquels M. Lambert de Sainte-Croix, entouraient les princes et les princesses de la Maison de France pendant cette cérémonie.

On sait que le jeune prince a été tenu sur les fonts baptismaux par S. M. le roi don Luiz de Portugal et S. A. R. Madame la Comtesse de Paris.

Il y a à Lisbonne et dans tout le Portugal de touchantes réjouissances publiques.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 avril.

La physionomie générale du marché est toujours aussi peu animée : 3 0/0, 81.22 ; 4 1/2 0/0, 109.82.

Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,381.

L'émission des obligations des chemins de fer départementaux ouverte le 14 avril aux guichets de la Société Générale a été un grand succès.

La Société Générale soutient très fermement ses cours à 458.75.

L'émission des 8,000 obligations de la compagnie française des Moulins à vapeur d'Anvers et du Havre marche activement. Rappelons les conditions de la souscription : 100 fr. après la répartition du 20 au 30 avril ; 75 fr. le 20 mai ; 110 fr. (dont à déduire le coupon trimestriel de 3.75 de juillet, soit 106 fr. 25) du 5 au 10 juillet prochain. Les versements, en tout 281.25, seront reçus :

A Paris : à la Banque d'Escompte, place Vendôme ; à la Correspondance des Rentiers, 4, rue de Choiseul ; au siège de la Compagnie Française des Moulins à vapeur du Havre et d'Anvers, rue Saint-Honoré.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les questions sociales, plus que jamais à l'ordre du jour, ont conduit plusieurs bons esprits à s'occuper de la vulgarisation de l'assurance sur la vie dans les classes laborieuses.

L'Urbaine nous semble avoir fait un premier pas très important dans cette voie en créant l'assurance complémentaire. Cette nouvelle combinaison sera désormais indispensable pour tous ceux qui soutiennent leur famille avec le produit de leur travail.

Le Panama est ferme à 401.

On signale plus d'activité sur le marché de nos chemins de fer.

Nouvelles militaires.

M. le général de division Grandin, membre adjoint du comité consultatif de cavalerie, est nommé inspecteur général du 2^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, à Dinan, en remplacement de M. le général comte Friant, qui passe dans la 2^e section du cadre de l'état-major général.

On assure que le ministre de la guerre a décidé de mobiliser dans la région frontière des hommes de la réserve de la territoriale qui, dans chaque ville et village, seraient chargés de surveiller les chemins de fer et d'empêcher les pointes de cavalerie ennemies de détruire les voies.

Ces hommes, bien que restant dans leurs localités, vont être équipés, et toucheront une solde.

Afin que l'emploi du sommier élastique qui pourra être choisi en vue du couchage des troupes, à la suite du concours ouvert le 28 février dernier, ne laisse rien à désirer sous le rapport du calorique, les inventeurs sont invités à présenter, avant le 30 avril courant, un objet pouvant servir d'isolateur, c'est-à-dire susceptible d'empêcher les couches d'air ambiantes d'arriver jusqu'à la face inférieure du matelas.

Ces isolateurs pourront être présentés aux intendances par des personnes ne déposant pas des modèles de sommiers.

Les sous-officiers d'infanterie de marine, maintenus pour Saint-Maixent, seront dirigés sur l'École de manière à se présenter au commandant de cet établissement le 27 avril au matin.

Conformément à l'article 29 de l'arrêté

du 30 octobre dernier, ceux de ces sous-officiers qui seraient libérables pendant la durée de leur séjour à l'École de Saint-Maixent, ne devront y être envoyés qu'après avoir contracté un rengagement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'existence des Ecoles libres

ÉCOLE DES FRÈRES DE SAUMUR

La loi a entouré de nombreuses formalités l'ouverture des écoles libres : ces formalités accomplies, le droit est créé, aucune atteinte ne saurait y être portée, tant que les conditions prescrites par le législateur seront remplies. En un mot, l'école une fois ouverte ne peut être fermée que dans les cas expressément indiqués dans la loi.

Doit-on faire une dérogation à ces principes, lorsque le directeur de l'école, l'instituteur titulaire vient à mourir ? La question s'est présentée récemment pour l'école libre primaire de Saumur, dirigée par les Frères de la Doctrine Chrétienne. Le directeur de cette école étant mort, l'inspecteur primaire fit fermer l'école pour quarante jours.

Monseigneur l'Evêque d'Angers a déferé cette décision à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. M^r Freppel fit observer avec raison qu'une pareille interprétation de la loi paraissait inadmissible, car elle équivalait à la suppression de la liberté d'enseignement. Toute école libre, soit primaire, soit secondaire, étant sujette au même accident, il suffirait de la mort du titulaire pour amener la ruine de l'établissement. Or, tel n'est pas, ajoutait Monseigneur, l'esprit de la loi. Il suffit, pour le démontrer, d'une simple considération.

Où devront aller, pendant les quarante jours de suspension, les cent cinquante enfants de l'école libre de Saumur ? A l'école laïque ? Alors c'est la contrainte à la place de la liberté. S'abstiendront-ils de fréquenter aucune école dans l'intervalle ? Dans ce cas, en vertu de la loi sur l'instruction primaire obligatoire, les parents seront frappés d'une pénalité. Le législateur n'a pas voulu placer les familles dans cette alternative, car il se serait contredit lui-même en proclamant la liberté de l'enseignement. Il en résulte, comme conséquence nécessaire, que les instituteurs libres adjoints doivent pouvoir continuer à tenir l'école jusqu'à ce que le nouveau titulaire ait rempli les formalités prescrites.

Une école libre peut être assimilée, sous certains rapports, à une entreprise, où sont des capitaux engagés et un personnel, qui ne peut être jeté sur le pavé du soir au matin pour un fait indépendant de sa volonté. En perdant son chef par décès, l'œuvre est décapitée, si l'on veut, mais non détruite. Elle doit pouvoir fonctionner provisoirement, sous la responsabilité du personnel existant, jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, ou bien c'en est fait de la liberté d'enseignement en France.

M. Berthelot a accueilli ces observations, il les a déclarées fondées, conformes à la loi ; il a immédiatement prescrit la réouverture de l'école des Frères de Saumur et reconnu le droit, pour le nouveau titulaire, de remplir ses fonctions, sans délai, après le dépôt des pièces exigées par la loi. Se plaçant au-dessus de mesquines influences, M. le Ministre de l'instruction publique a statué avec une haute impartialité, il a interprété la loi conformément aux intentions du législateur qui, en imposant à l'enseignement libre des règles sévères, lui a promis en échange de protéger son droit, et non pas de le détruire par des voies obliques et détournées.

Cette décision devra être considérée comme formant désormais jurisprudence, dans tous les cas analogues.

INTERDICTION DE LA PÊCHE

Par arrêté du préfet de Maine-et-Loire, la pêche de tous les poissons autres que le saumon, la truite, l'ombre-chevalier, l'aloise, le mulot et la lamproie, est interdite du 45 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

L'interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Quiconque se livrera à la pêche pendant ces temps, saisons et heures prohibées, sera puni d'une amende de 30 à 200 fr.

la douairière, Luitpold n'avait pardonné la mésalliance.

Ce grand seigneur, hâve, décharné, plutôt un squelette qu'un vivant, était l'homme des stratégies savantes et des plans de bataille longuement étudiés. Un seul sentiment vivait dans son cœur : la haine ! une haine effroyable contre la France. Ses journées entières se passaient dans ce qu'il appelait son laboratoire de guerre. Là, il complotait sans cesse contre la belle et généreuse nation. Il la décimait, il l'incendiait, il la ruinait par la pensée, par le désir ; et, lorsqu'il concevait l'espoir de la voir bientôt à terre, râlant et vaincu, un sinistre sourire passait sur ses lèvres pâles.

Un cuirassier, haut de six pieds, attaché au service particulier du général, précédait Herbert, le faisant traverser l'immense salle du rez-dechaussée, où, comme dans un arsenal, étaient entassées des armes de toutes sortes. Des panoplies d'épées et de sabres aux lames richement damasquinées couvraient les murailles. Entre ces rosses d'acier, se détachaient des toiles de Kaulbach, ce peintre essentiellement national, prussien dans tout le sang de ses veines, et dont les compositions guerrières et furieuses attisaient sans cesse, au cœur de la jeunesse allemande, la haine et le mépris du beau pays de France.

Le cuirassier, faillé en hercule, soulevant une

portière, annonça d'une voix forte :

— Comte de Jörn-Brabourg.

Et, dans l'encadrement de la draperie relevée, Herbert put revoir le laboratoire de combat. Depuis vingt ans, rien n'y était changé. Le vieillard y vivait comme une sorte de docteur Faust ; mais de docteur de l'alchimie guerrière. Il cherchait, non la pierre philosophale, mais des fulminates analogues au feu grégeois ; puis aussi le secret d'armes perfectionnées, puissantes, invincibles. La lumière, en passant par les vitreaux des larges fenêtres où dominaient les verres de couleur pourpre, jetait dans ce laboratoire comme des flammes d'incendie. Sur les murs tapissés, ainsi que ceux de la salle précédente, de peintures belliqueuses, on ne voyait que bombardements terribles, escalades héroïques, blessés roulant dans la poussière, cités embrasées. Toutes les ombres images de la dévastation et de la mort sanglante. Entre ces tableaux étaient épiogés des plans de manœuvre militaire, des cartes stratégiques. On y pouvait suivre toute cette guerre de 1806 à 1813, où Napoléon traversa en conquérant l'Allemagne et la Prusse, mettant en lambeau cette terre des Teutons, la morcelant, la découpant à sa fantaisie, faisant tomber les couronnes et les relevant pour en ceindre le front de ses généraux. Il abattait les trônes comme le bûcheron abat les chênes des forêts ; puis il

continuait sa route, les yeux fixés sur l'étoile fascinante de la victoire.

Que de fois le général avait attisé sa haine en suivant pas à pas, sur ces cartes, la marche sanglante et rapide du conquérant ! Que de fois, le poing levé et menaçant devant ces armées françaises qui toujours enveloppaient et décimaient les armées de la Prusse, il avait murmuré entre ses lèvres blêmes :

— Vengeance ! vengeance !

Puis il revenait à sa table ; et, de l'aube au crépuscule, il songeait à préparer la revanche terrible. Cette espérance le soutenait depuis quarante ans.

La voix du cuirassier annonçant : Comte de Jörn-Brabourg, sortit le stratège de sa méditation profonde. Il arrêta sa plume, releva sa tête altière et fixa, sur son neveu, un œil gris bleu, sans tendresse, sans indulgence.

(A suivre.)

Dans la 80^e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, qui vient de paraître, il est traité des principautés de Lippe et de Schaumburg-Lippe et du grand-duché d'Oldenburg.

Outre une carte du grand-duché d'Oldenburg, quatre gravures ornent le texte. Ce sont des vues du Port et de la ville de Lubeck, de la porte de Holstenhor et de la gare de Lubeck, et du quartier des Régates à Hambourg.

Le Président de la République a signé hier soir un mouvement administratif motivé par le remplacement de notre compatriote M. Léon Barrabant, préfet de la Corrèze, mis en disponibilité sur sa demande.

AU CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS

On lit dans la France militaire :
« Plus de vingt mille personnes se pressaient avant-hier dans l'enceinte du concours hippique, pour voir le carrousel organisé avec beaucoup de talent par M. de Montigny. »

Après les exercices équestres, les généraux du Preuil, d'Espeuilles, Faverot de Kerbreck, ont félicité l'organisateur des succès obtenus.

Il faut dire que les spectateurs regrettaient l'absence des cavaliers militaires, et qu'un carrousel de l'Ecole de Saumur aurait eu un tout autre succès.

Aujourd'hui, saut d'obstacles. Trentehuit engagements pour le prix de la coupe.

Le Comité du concours hippique avait, exceptionnellement, porté à 20 francs le prix des entrées en raison de la première du carrousel offerte au public; il a décidé que pour samedi, jour des courses de têtes, le prix serait ramené à 10 francs.

La musique de la garde républicaine alternera avec une autre musique militaire.

1/4 de place aux sociétés musicales en chemin de fer

Depuis longtemps déjà, la société chorale les Enfants de Muret fait appel à toutes les sociétés musicales de France pour les inviter à demander une réduction de 75 0/0 sur les prix des places en chemin de fer.

Un très grand nombre de sociétés chorales et instrumentales ont envoyé leur adhésion.

Celles qui n'ont pas encore répondu au vaste pétitionnement qui s'organise de toutes parts, sont priées de vouloir bien copier la délibération ci-après, qui peut être modifiée au gré des assemblées, l'envoyer franco, à M. Léon Delpech, président de la société chorale « les Enfants de Muret », à Muret (Haute-Garonne), et la communiquer à d'autres sociétés pour obtenir leur adhésion.

Les sociétés sont également priées de faire les démarches nécessaires pour obtenir une délibération semblable de leurs conseils municipaux et d'envoyer une copie de cette délibération dès qu'elle aura été prise.

La société (Nom de la société, commune et département).

Vu le vœu motivé de la société chorale « les Enfants de Muret », ainsi conçu : « Que le prix de transport des sociétés musicales se rendant aux concours, soit réduit de 75 0/0 sur les tarifs ordinaires des Compagnies des chemins de fer. »

Après en avoir délibéré : Donne à l'unanimité

son entière adhésion à ce vœu et prie l'autorité compétente de l'accueillir favorablement.

A , le
Pour la société :
(Signature d'un membre du bureau.)

Légalisation s'il est possible.

Le journal Le Monde Orphéonique, 21, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris, publie une série d'articles, de notes et autres documents qui peuvent être utiles aux sociétés qui veulent voir les efforts de la chorale les Enfants de Muret couronnés d'un plein succès pour les prochains concours. Mais pour cela pas d'abstentions. Que toutes les sociétés adhèrent.

UN ANNIVERSAIRE. — Les journaux parisiens contiennent l'avis suivant :

« Le 16 avril 1850, à onze heures un quart du matin, un épouvantable accident mettait en émoi la ville d'Angers. La rupture du pont faisait précipiter dans la Maine le 3^e bataillon du 41^e léger, 217 (?) victimes étaient inhumées dans le cimetière. »

Les survivants de cette terrible catastrophe sont invités à se réunir dimanche 17 avril, à deux heures, chez M. Jaffaux, rue de Richelieu, 49, à Paris. »

LE PRIX DU PAIN

Le citoyen Donnat, membre du Conseil municipal de Paris, a fait, salle Rivoire, une conférence sur la question du « pain cher. »

Rien n'est à retenir de la dissertation confuse de l'édile de Paris, et nous ne relations le fait que pour établir une fois encore l'agitation que l'on essaye de créer autour de cette question.

La taxe sur les céréales devient entre les mains des républicains des villes une arme politique à l'aide de laquelle ils espèrent démontrer qu'il ne faut plus de députés ruraux.

Rien ne justifie ni cette agitation, ni l'augmentation du prix du pain que MM. les boulangers ont imposée à leurs clients.

Et vous verrez que ces derniers pourront à leur guise renchérir encore le prix de leur marchandise, sans que le maire essaye de prendre les intérêts de ses administrés, en imposant la taxe aux boulangers.

Ce serait aller contre un principe, et mieux vaut laisser les ouvriers payer le pain cher, que contrecarrer ce principe.

Ainsi vont les choses sous la République.

Les courses de Poitiers auront lieu les dimanche 15 et mardi 17 mai prochain.

LE MANS. — On annonce la mort de la vénérable supérieure des sœurs de l'hôpital du Mans.

M^{lle} Marie-Charlotte Houdayer, en religion sœur Claire, était née à Evron en 1802. Elle appartenait depuis 65 ans à la congrégation des sœurs de charité d'Evron, dont elle a été la mère générale de 1863 à 1874. Elle a passé cinquante-six ans à l'hôpital du Mans.

On annonce le mariage du vicomte Eugène de Terves, capitaine-commandant au 5^e dragons, avec M^{lle} Ellen de Villepin.

— On annonce aussi le mariage de M^{lle} Amélie Seillièrre avec M. le baron de Bourgoing.

Le baron de Bourgoing est lieutenant au 6^e dragons, officier d'ordonnance du maréchal Canrobert et fils du baron de Bourgoing, qui fut écuyer de Napoléon III et député de la Nièvre à l'Assemblée nationale.

La fiancée est la fille du baron de Seillièrre, mort en décembre dernier, et de M^{lle} la baronne Seillièrre, née de Landriau.

LES ARMES A FEU

Un bien triste accident s'est produit lundi soir, vers six heures, près de la gare de Machecoul. Deux enfants de neuf et quatorze ans s'amusaient dans un pré. Le propriétaire du pré avait oublié en cet endroit son fusil chargé, qui fut trouvé par l'aîné des enfants.

Ce dernier, prenant le fusil, mit le plus jeune enfant en joue, en lui disant : « Je vais te tuer. » Le coup partit et atteignit le petit malheureux à la tête.

La mort a été instantanée.

LA ROUGEOLE DANS LE FINISTÈRE

Une épidémie de rougeole d'une rare intensité sévit à Brest et dans l'arrondissement.

On évalue à 7 ou 8,000 le nombre d'enfants atteints, rien qu'en ville, depuis le début de l'épidémie. On parle d'une école où, sur 80 enfants, 70 ont eu la maladie. On cite aussi des personnes de 50 ou 60 ans qui auraient été atteintes. La mortalité, du reste, est faible.

UN MISSIONNAIRE protestant, après avoir souffert pendant de longues années de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'épuisement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse à M. James Holland, Bloomsbury Mansions, Bloomsbury Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'Epicierie Centrale

de Saumur, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

NOS GLOIRES POPULAIRES

Géraudel — Boulanger — Paulus — à l'étroit sur le globe terrestre, tel est le curieux dessin paru dans le dernier numéro du Courrier Français illustré, daté du 3 avril. Il est incontestable que ce sont là les trois célébrités de l'année qui ont le plus occupé le monde de leur personnalité : Géraudel par ses pastilles, Boulanger par ses réformes, Paulus par ses chansons. Tout le monde voudra posséder ces trois portraits parus dans ce numéro du Courrier Français, qui se trouve dans tous les kiosques, accompagné d'un très joli calendrier tiré à part, avec douze dessins en couleur. Envoi franco-poste contre 0,30 centimes en timbres adressés au Courrier Français, 14, rue Séguier, à Paris.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommies, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^{eur} de BOYVEAU-LAFECTEUR.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 17 avril 1887,
GRAND CONCERT
Offert à MM. les Souscripteurs par
L'HARMONIE SAUMUROISE

AVEC LE CONCOURS DE
M^{lle} Georgette Thirion, chanteuse légère;
M. PELLEGRIN, hautbois solo de la Garde républicaine, 1^{er} prix du Conservatoire;
M. Danière, baryton; MM. Goubault et Renault, violonistes; M. Laffage, accompagnateur, et de plusieurs Amateurs de la ville.
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. »/».

Théâtre de Saumur.

Tournée M.-DELÉTRAZ.
MARDI 19 avril 1887,
UNE SEULE REPRÉSENTATION
De l'immense succès parisien
NUMA ROUMESTAN
Comédie nouvelle en 5 actes, en prose,
de M. Alphonse DAUDET.

M^{me} Elmire Arly, de l'Odéon. — M. Léon Dorfer, du Châtelet. — M^{lle} Andrée Bourgeois, de la Renaissance. — M^{me} Heymann, du Gymnase. — M^{lle} Suzanne de Sévac, du Gymnase. — M^{me} Roque de Villiers, de Cluny. — M. Lelong, de la Renaissance. — M. Walter, du Vaudeville. — M. Debray, du Châtelet. — M. Malbert, de l'Odéon. — M. V. Erbas, de l'Odéon.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

RUSSES ET FRANÇAIS

Récit d'un Officier russe

« Parbleu ! elle a raison, dis-je à mon tour, frappé par ce sentiment de justice si simplement exprimé par une toute jeune fille. Allez, Henry ! Nous sommes, pour le moment, des adversaires, non des ennemis... Il n'y a pas, il n'y aura jamais de haine entre votre pays et le nôtre. C'est un duel qui va avoir lieu, un duel courtois pour divergence d'opinions; mais, après le combat, on pourra s'estimer et se tendre la main. Il ne saurait être question, ici, d'une de ces luttes féroces, terribles, sans merci, qui fait qu'une nation se rue contre une autre nation. »

Henry tendit la main à Olga, me salua d'un signe, et les yeux humides, descendit l'escalier.

Dans le jardin, il s'arrêta pour jeter un coup d'œil sur la maison. Instinctivement, nous nous étions rapprochés de la fenêtre pour le voir passer. Olga pleurait plus fort maintenant, et moi, l'esprit en détresse, le cœur serré, je me sentais bien incapable de consoler la pauvre enfant.

De l'autre côté de la pelouse, Henry, immo-

bile, le visage morne, nous contemplait en silence.

« J'éprouvais une envie folle de courir à lui, de le serrer dans mes bras, de lui répéter que rien ne changerait mes sentiments, et quelque chose de plus fort que ma volonté me clouait à ma place, glacé, les mains inertes, les lèvres closes. Lui, alors, d'un geste lent et grave, qui me remua jusqu'aux entrailles, souleva son képi et disparut derrière les tilleuls. »

II

La guerre a son ivresse : elle souffe l'héroïsme, soulève les âmes, électrise les cœurs, enlève les esprits.

Quand les escadres combiées de la France et de l'Angleterre sillonnèrent la mer Noire, les Russes coulèrent leurs vaisseaux pour défendre l'entrée de la rade.

« Oh ! que je me souviens de toutes les scènes de ce grand drame, disait l'oncle Patrice, en se promenant de long en large dans le salon. »

« Vaincus à la bataille de l'Alma (20 septembre 1854), on voulut, par un éclair de génie, dresser devant Sébastopol un obstacle infranchissable. Cinq vaisseaux, deux frégates furent désignés... »

Ce fut vraiment un beau spectacle que celui de ces navires solides et superbes, armés pour la victoire, et qui, après une explosion qui ressemblait à une salve, descendaient rapidement dans l'abîme.

« Les troupes sont sous les armes. »

« Les drapeaux flottent sur les forts Constantin, Alexandre, Saint-Nicolas et Saint-Paul ; plus loin, au sud, sur le bastion du Mât, plus loin encore, au sud-est, sur la tour Malakoff dressée sur son mamelon. Le soleil d'automne empourpre les vignes et fait sécher la terre jaune des retranchements ennemis que 1,600 travailleurs creusent silencieusement; travail surhumain qui se poursuivra, onze mois durant, sous le feu de nos canons. »

« Un navire est englouti, puis deux, puis trois, puis quatre, puis cinq... La mer a un remous et de nouveau elle étincelle, toujours verte, toujours calme... tandis que des points blancs restent sur l'eau; fragments de mâture, de hunes, de beauprés. A la dernière frégate, les tambours battent aux champs. Un frisson d'orgueil nous réchauffe le cœur, l'hymne nationale, comme une fanfare allègre, éclate à la fois sur tous les bastions, s'envole de la plateforme de tous les forts. »

« C'est fait. Le port est comblé... pas un navire étranger ne franchira la passe... »

..... Ici, l'oncle Patrice s'essuyait le front, son

regard devenait fixe; une autre vision se levait devant lui. D'une voix très basse, qui s'enflait peu à peu sous une émotion croissante, il continuait ainsi son récit :

« Ecoutez-moi bien, mes amis, nous sommes au 17 octobre... A six heures et demie du matin, trois bombes sont tirées, à de courts intervalles, par une batterie française. »

« Ce doit être un signal. »

« Chez nous, le clairon sonne précipitamment. »

« Chacun court à son poste. »

« Tout à coup, une épouvantable détonation éclate. »

« Les « 126 pièces » des armées alliées ouvrent leurs feux contre la place. »

« Cette première décharge a, je vous assure, quelque chose de profondément solennel. On entre dans l'inconnu. C'est la mort qui s'éveille et déploie ses ailes sur ce coin de monde... La terre a soif de sang. Oh ! comme elle va boire, cette terre altérée !... »

« Nos forts répondent avec fureur. Les bombes, les obus éclatent avec un fracas strident. La fumée monte, s'épaissit, enveloppe les redoutes, les épaulements, les batteries. »

« Du côté des Anglais, nos projectiles allument un magasin de poudre. L'explosion ébranle la terre et augmente l'effroyable vacarme. »

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

Etude de M^e G. GOBAU-BRISSONNIÈRE et de M^e ETIENNEZ, avoués à Nantes, de M^e LE BARON, notaire à Saumur, et de M^e VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes.

VENTE PAR LICITATION

Le lundi 16 mai 1887, à une heure, En l'étude de M^e LE BARON, de

QUATRE BELLES FERMES
Sises près Saumur, communes de Vivy, Neuillé, Allonnes et Saint-Lambert-des-Lévées, savoir :

1^o La Ferme de la **PETITE-ROCHE**
Mise à prix..... **32,000 fr.**

2^o La Ferme du **TERRE**
Mise à prix... **30,000 fr.**

3^o La Ferme des **PIRONNIÈRES**
Mise à prix..... **28,000 fr.**

4^o La Ferme du **GRAND-HÉRAULL**
Mise à prix..... **28,000 fr.**

Pour insertion sommaire : **G. Gobaü-Brissonnière.** avoué.
Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits avoués et notaires.

ON DEMANDE un apprenti pour Bonneterie, Mercerie, Maison P. FOUCHER. (248)

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

Commune de Saint-Clément-des-Lévées.

VENTE PAR ADJUDICATION DE 300 PIEDS DE PEUPLIERS

Le dimanche 24 avril 1887, à 3 heures après midi, en l'une des salles de la mairie de Saint-Clément-des-Lévées, M^e DEGREGZ, notaire, procédera à la vente par adjudication de 300 pieds de peupliers, complantés sur le chemin n^o 113, de Saint-Clément à Longué, à proximité de la gare, divisés en 3 lots, savoir :

1^{er} Lot. — 86 pieds, du carrefour du Chemin-des-Voies à la gare, ci..... 86

2^e Lot. — 117 pieds, du chemin de fer à la Croix-des-Granges, ci..... 117

3^e Lot. — 97 pieds, de la Croix-des-Granges à l'Authion, ci..... 97

Total égal... 300

Pour tous renseignements, s'adresser, soit au secrétariat de la mairie de Saint-Clément, soit à M^e DEGREGZ, notaire. (229)

A VENDRE LE MATERIEL DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Voiture, cheval et harnais en très bon état.
S'adresser, à Saumur, chez M. HUREL-BIDAULT, négociant. (266)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots, UNE **Belle Propriété** DE RAPPORT & D'AGRÈMENT
Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine, Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,
Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A LOUER DE SUITE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abrenvoir, n^o 14.
S'adresser, pour traiter, à M. LOISELBER-BELANGER, ou à M^e GAUTIER, notaire. (169)

A LOUER
Pour le 1^{er} janvier 1888, **BELLE MAISON**
Située à Bagneux, rue de la Pierre-Couverte, ancienne cure de Bagneux.
S'adresser à M^e FONTENEAU, propriétaire à Bagneux, ou à M^e GAUTIER, notaire. (187)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**
Située rue d'Alsace.
S'adresser à M. BERNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

MAISON A LOUER
64, rue de Poitiers.
S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE
Au comptant, Fûts à retourner dans le mois, VIN DE CORINTHE, blanc. 50 fr. VIN ROUGE COUPÉ..... 65 fr.
NOTA. — Les vins blancs pèsent de 7 à 8° et les vins rouges de 9 à 10°. Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

M^e BELDENT, notaire à Noyant, demande un **expéditionnaire**.

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de santé, **Un Magasin de Lingerie Et Confection**
Situé au centre du commerce.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN
Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.
S'adresser au bureau du journal.

BOULANGERIE VIENNOISE
DECHEZELLE-ROBIN
67, quai de Limoges, 67
Pâtisserie Française et Etrangère
Entrepôt de Son et de Levure.

VICHY
Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.
Saumur, Imp. P. GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épicerie, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelie. (267)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR
Extraction, Aurification—Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 10	81 25	Est	805 —	801 25	Obligations.			Gaz parisien	523 —	522 —
3 % amortissable	84 30	84 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1277 50	1277 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 —	525 —	Est	385 —	385 —
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1157 50	1160 —	1865, 4 %	521 —	521 —	Midi	393 —	392 50
4 1/2 %	103 97	103 85	Nord	1522 50	1522 50	1869, 3 %	412 —	411 —	Nord	399 50	399 —
4 1/2 % (nouveau)	109 80	109 75	Orléans	1315 —	1307 75	1871, 8 %	398 —	397 50	Orléans	293 25	290 —
Obligations du Trésor	508 —	510 —	Ouest	867 50	865 —	1875, 4 %	524 —	523 —	Ouest	390 —	389 50
Banque de France	—	4160 —	Compagnie parisienne du Gaz	1385 —	1382 50	1876, 4 %	523 75	524 —	Paris-Lyon-Méditerranée	384 —	382 50
Société Générale	457 50	457 50	Canal de Suez	2045 —	2045 —	Bons de liquid. Ville de Paris	534 50	533 —	Paris-Bourbonnais	387 50	390 —
Comptoir d'escompte	1005 —	1005 —	C. gén. Transatlantique	520 —	520 —	Obligat. foncières 1879 3 %	485 —	485 50	Canal de Suez	585 —	582 75
Crédit Lyonnais	552 50	551 25	Russe 5 0/0 1870	98 50	98 50	Obligat. foncières 1 83 3 %	379 25	380 —			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1377 50	1375 —									
Crédit mobilier	287 50	280 —									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir							
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5	Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14	10 40			
Saumur(état.)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état.)	»	6 50	8 31	4 19	8 30	Vivy	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	St-Martin	»	7 08	9 26	1 25	»	7 27			
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	St-Clément	»	7 15	9 33	1 35	»	7 34		
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 38	3 47	7 41		
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	9 08	(dép.)	»	7 34	9 29	5 1	4 20	Noyant-Méon.	»	8 39	12 39	»	3 44	6 18	»	La Ménitrie	»	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50	11 14	
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 01	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d.-Lolr.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32		Angers	»	3 58	8 23	10 41	2 30	4 19	8 34	11 57
(dép.)	2 38	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44																	
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20																	
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52																							
Poitiers	»	16 33	»	10 40	5 10	»	12 12																							

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.